



**DELIBERATION N° 23/019 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT DÉSIGNATION AU SEIN DES ATELIERS CONSACRÉS AU SUIVI DU
CYCLE DE TRAVAIL RELATIF AUX DÉRIVES MAFIEUSES**

**CHÌ PORTA DESIGNAZIONE IN L'ATELLI DEDICADI À U SEGUITU DI U
CICULU DI TRAVAGLIU IN QUANTU À E DERIVE MAFIOSE**

SEANCE DU 27 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept janvier, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 janvier 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Christophe ANGELINI à M. Saveriu LUCIANI
M. Jean-Baptiste ARENA à Mme Serena BATTESTINI
M. Jean BIANCUCCI à M. Don Joseph LUCCIONI
M. Didier BICCHIERAY à M. Georges MELA
Mme Valérie BOZZI à M. Pierre GHIONGA
Mme Anna Maria COLOMBANI à Mme Sandra MARCHETTI
Mme Christelle COMBETTE à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
Mme Frédérique DENSARI à Mme Paula MOSCA
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Pierre POLI à Mme Vanina LE BOMIN
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Jean-Charles GIABICONI
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI

Mme Charlotte TERRIGHI à Mme Santa DUVAL
Mme Julia TIBERI à M. Antoine POLI

ETAIENT ABSENTES : Mmes

Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** le rapport d'information sur une proposition de méthode pour le suivi et l'implication de l'Assemblée de Corse dans la mise en œuvre de la résolution solennelle adoptée à l'issue de la session extraordinaire consacrée aux dérives mafieuses, présenté lors de la session de l'Assemblée de Corse des 20 et 21 décembre 2022, prescrivant notamment les modalités de représentations de l'Assemblée de Corse au sein des ateliers consacrés au suivi du cycle de travail relatif aux dérives mafieuses,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 75,
- SUR** demande de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

DESIGNE ainsi qu'il suit ses représentants pour siéger au sein des ateliers consacrés au suivi du cycle de travail relatif aux dérives mafieuses :

- Ethique et politiques publiques : Mmes et MM. Romain COLONNA, Don Joseph LUCCIONI, Georges MELA, Pierre GHIONGA, Jean-Christophe ANGELINI, Pierre POLI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI ;
- Secteurs économiques particulièrement exposés : Mmes et MM. Ghjuvan'Santu LE MAO, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Angèle CHIAPPINI, Jean-Christophe ANGELINI, Antoine POLI, Jean-Baptiste ARENA, Paul-Félix BENEDETTI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA ;

- Drogues, commerces illicites : Mmes et MM. Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Danielle ANTONINI, Chantal PEDINIELLI, Pierre GUIDONI, Julia TIBERI, Saveriu LUCIANI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI ;
- Dérives mafieuses : instruments d'analyse et de quantification ; procédure, droit et politique pénale : Mmes et MM. Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Martin MONDOLONI, Julia TIBERI, Vannina BORROMEI, Jean-Baptiste ARENA, Paul-Félix BENEDETTI ;
- Enjeux éducatifs, culturels et sociétaux : Mmes et MM. Françoise CAMPANA, Paola MOSCA, Didier BICCHIERAY, Santa DUVAL, Saveriu LUCIANI, Vannina LE BOMIN, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Jean-Baptiste ARENA, Marie-Claude BRANCA.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 27 janvier 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS